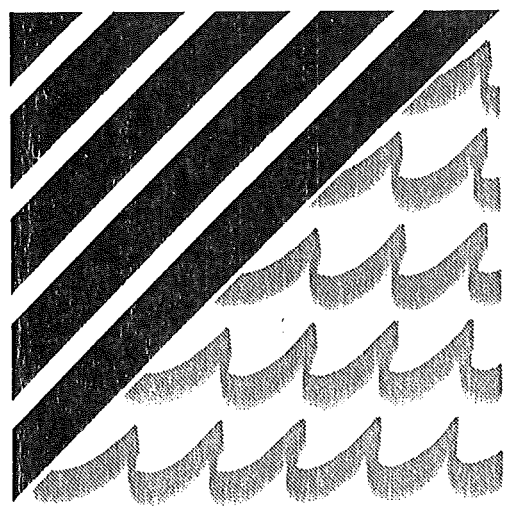


# LE CONQUET

de Penzer... à Kermorvan

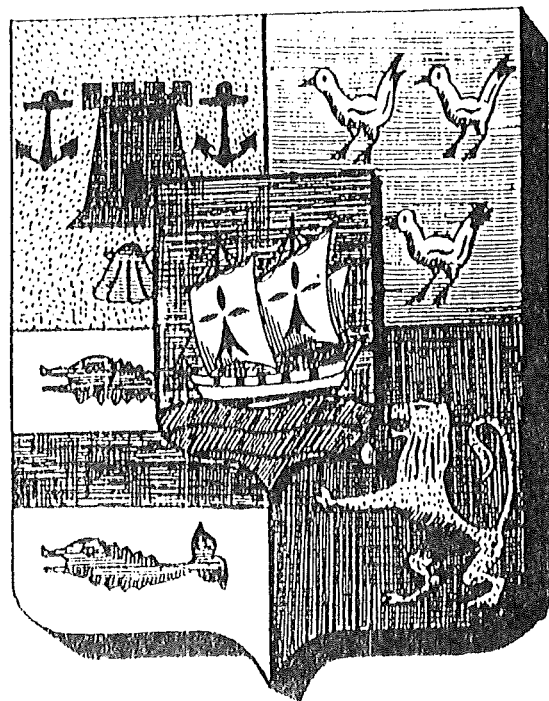


# Pays d'Iroise

Bulletin Communal

N° 51

JUIN 90



## LE MOT DU MAIRE

A l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Appel du 18 juin et du naufrage de l'avisos VAUQUOIS, Le Conquet s'est souvenu :

- c'est avec ferveur que ce message d'espoir a été une nouvelle fois entendu.

- C'est avec émotion que le naufrage du VAUQUOIS emportant dans ses flancs 115 marins dont deux Conquétols, a été évoqué.

LE CONQUET, reconnaissant, donnera à son nouveau quai le nom de ce bâtiment de guerre, le dimanche 16 Septembre.

Mais la vie poursuit son cours. Le flot habituel des estivants va se déverser très bientôt dans notre ville et sur nos plages. LE CONQUET, qui appartient désormais au PAYS D'IROISE, organisation touristique du canton de Saint-Renan se doit d'offrir le meilleur accueil à ses visiteurs.

La saison d'été sera marquée par deux manifestations majeures :

- le Salon des Spécialités de Pays (20.21.22 juillet),

- Gouel Ar Mor (3.4.5 août)

Celles et ceux qui les ont préparées n'ont ménagé ni leur temps, ni leur peine.

Votre participation à ces fêtes sera pour les organisateurs la plus belle des récompenses.

Je souhaite bonnes vacances à tous.

Le Maire.

# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 AVRIL 1990

## SUBVENTIONS 1990

Le Conseil Municipal a procédé à la répartition des subventions pour l'année 1990, aux différentes associations et clubs, représentant une enveloppe globale de 120 000 Francs.

## PROJET DE RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES

Le Maire est autorisé à signer le bail emphytéotique à intervenir entre la Commune et les "Amitiés d'Armor" pour la mise à disposition de cet organisme d'un terrain d'une superficie de 5 000 mètres carrés, destiné à la construction de la Résidence pour Personnes Agées.

## MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal a décidé de modifier la composition du tableau d'effectif d'agents territoriaux employés par la commune, en procédant à la suppression d'un poste de commis, d'un poste d'agent technique qualifié et la création d'un poste de commis principal, un poste d'agent technique principal et un poste d'aide agent technique.

En conséquence, le tableau des effectifs d'agents territoriaux employés par la commune se présente comme suit :

- Attaché de 2ème classe	1
- Commis principal	1
- Agent Administratif	1
- Agent Administratif à mi-temps	2
- Agent technique principal	1
- Agent technique qualifié	4
- Agent technique	2
- Conducteur spécialisé	1
- Garde Champêtre	1
- Aide agent technique	9

## VOEU EN FAVEUR DU MAINTIEN DES DOTATIONS HORAIRES ACTUELLES DU COLLEGE DOM MICHEL

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des prévisions rectorales qui visent à réduire les dotations horaires du Collège Dom-Michel, estime que leur application serait très préjudiciable à la bonne marche de l'établissement tant sur le plan du contenu de l'enseignement que sur celui de la pédagogie.

Il appelle donc l'attention du Conseil Général sur ce collège qui mérite à plus d'un titre que sa situation soit prise en considération :

Il est le collège unique des communes du CONQUET, de PLOUGONVELIN et de TREBABU, dont il scolarise 124 élèves. Cet effectif sera à la hausse à la prochaine rentrée scolaire et pour les années à venir. Les chiffres du dernier recensement confirment ces prévisions, la population globale des trois communes étant en très nette augmentation.

Les handicaps d'une position géographique excentrée et de la proximité d'une grande ville sont compensés par un enseignement de qualité, dispensé par des professeurs compétents et motivés qui ont l'entière confiance des parents d'élèves.

La foi unanime en l'avenir du collège va se concrétiser par une construction de locaux et une modernisation des outils pédagogiques.

À un moment où la commune du CONQUET fonde de grands espoirs d'expansion, notamment avec le développement du port, la valorisation de son établissement secondaire s'impose.

En conséquence, le Conseil Municipal de LE CONQUET, à l'unanimité, formule auprès du Conseil Général le vœu d'obtenir le maintien des dotations horaires actuelles.

## SEANCE DU 25 JUIN 1990

### Avenant n°1 aux travaux du Port

L'aveant n°1 au marché des travaux portuaires a pour objet de prendre en considération les modifications et aléas intervenus dans le déroulement du chantier, les interruptions de travaux nécessitant une prolongation de leur délai d'exécution, les indemnités dues à ce titre à l'entreprise. Par ailleurs, lors de l'exécution des travaux, il s'est avéré que le niveau du terrain rocheux naturel de la zone draguée ne se situait pas à la côte indiquée dans le marché et que par conséquent le volume des terrassements de la zone draguée, effectué en terrain rocheux, a été moindre.

En ce qui concerne la commune, l'incidence financière de l'avenant au marché est négative, la moins-value qui en découle est de f 487 932,70 francs.

Le nouveau montant du marché est donc de :  
17 620 790,30 f TTC.

## PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT : ENGAGEMENT DES ETUDES

Tant pour une raison d'ordre SANITAIRE (le sous-sol Conquétinois étant saturé par les eaux usées dont une majeure partie est rejetée dans le port ou vers les plages) que pour une raison d'ordre ECONOMIQUE (dans deux ans les frontières socio-économiques et culturelles des pays du marché commun n'existeront plus et les règlements communautaires seront particulièrement contraignants en ce qui concerne les activités liées à la mer et au tourisme), la mise en place d'un assainissement collectif sur la commune apparaît aujourd'hui une nécessité.

Deux avant-projets sommaires (A.P.S.) ont été élaborés par les services de l'équipement et présentés au Conseil par le Maire.

La première solution envisagée consiste en un lagunage, sur une superficie d'environ cinq hectares, situé à proximité de la route départementale LE CONQUET-BREST (secteur de l'ancienne usine d'eau).

L'autre solution envisage le raccordement du réseau d'assainissement de CONQUET à la station d'épuration de PLOUGONVELLIN.

Le Conseil Municipal est appelé à choisir entre ces options, "communale" pour la solution première, "intercommunale" pour la seconde.

Après avoir analysé les différents aspects, tant administratifs que techniques ou financiers, des deux éventualités, le Conseil Municipal a unanimement retenu l'option n° 1 (lagunage) qui devra à présent faire l'objet d'études complémentaires et affinées, débouchant sur un avant-projet général (A.P.G.) sur lequel le Conseil sera appelé à délibérer en fin d'année.

## MODIFICATION DE GARANTIE D'EMPRUNT A L'O.P.A.C.

La commune accorde sa garantie d'emprunt à l'Office Public d'Aménagement et de Construction de la Communauté Urbaine de Brest, pour l'acquisition et l'amélioration de l'ancienne poste et de l'immeuble rue Lucas (immeuble JOSSE), sur les bases d'un prêt locatif fongible avec préfinancement et non un P.I.A. comme initialement prévu. (Même montant d'emprunt de 1 696 000F mais préfinancé sur 18 mois et amorti sur 32 ans par l'OPAC, au lieu de 34 à l'origine). Cette délibération du Conseil Municipal annule et remplace celle du 2 septembre 1988.

## BIOSPHERE D'IROISE

Par délibération en date du 16 mars de cette année, le Conseil Municipal avait émis un avis défavorable au classement en réserve naturelle des îlots de TRIELEN, BANNEC et BALANEC.

Des éléments nouveaux étant intervenus depuis, et particulièrement l'assurance que le classement en réserve naturelle n'aurait pas d'incidence sur les activités nautiques, qu'elles soient de plaisance ou professionnelles de pêche aux abords de ces îlots, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur ce sujet.

## DESIGNATION DES JURES D'ASSISES

Par tirage au sort à partir de la liste électorale de la commune ont été désignés :

- Monsieur MORIN Bernard, rue Victor Ségalen
- Monsieur CUILLANDRE Pierre, rue Pen ar Bed
- Madame LE GALL Yvonne épouse LANSONNEUR, rue Lombard

## QUESTIONS DIVERSES

\* La tarification des postes d'amarrage plaisance subit une augmentation de 3 % par rapport à l'année passée. Mêmes tarifs en zone K.

\* Le gardiennage du parking Dom-Michel sera, cet été, assuré par la collectivité. Les tarifs de stationnement sont inchangés : 3 F l'heure, 5 F la 1/2 journée, de 1 à 7 jours : 10 F par jour, au delà de 8 jours : 7 F par jour (au delà d'un jour, toute journée "entamée" est considérée pleine).

\* Aux fins de remboursement (dernière annuité) de l'emprunt contracté par l'A.S.C. Football, pour les travaux aux vestiaires du terrain de football, accord du Conseil Municipal pour une subvention exceptionnnelle de 8 000 Francs.

\* Octroi de l'indemnité forfaitaire au Secrétaire Général de la Mairie pour travaux supplémentaires et élections.

\* Modification du tableau des effectifs par suppression d'un poste de garde-champêtre et création d'un poste de gardien de police.

\* Accord du Conseil Municipal pour trois Contrats Emploi-Solidarité entre la Commune et la Direction Départementale du Travail et de la main-d'oeuvre pour MM. LE GUEN ; FLOCH ; KERNEIS à raison de vingt heures de travail par semaine.

## AVIS DE LA REDACTION

Les articles pour le prochain bulletin sont à déposer en mairie pour le

VENDREDI 21 SEPTEMBRE dernier delai



NAISSANCES

BODENES Pauline	Rue de Kervidré	le 24 Mars
DELACROIX Cindy	3 Rue Lombard	le 18 Avril
GAC Angélique Lindsay	41 Rue Robert Schuman	le 21 Mai
LE LANN Déborah	5 Rue Maréchal Juin	le 03 Juin

DECES

TREBAOL Joseph Claude Marie	27 Rue poncelin	75 ans	le 12 Avril
MONTAY Claude Louis Ernest	Kérinou	52 ans	le 13 Avril
ANDRE Vv KEREBEL Marie Louise	3 Rue Louis Pasteur	80 ans	le 20 Avril
LE GUERN ép. LE QUEREC Marie Jeanne	9 Rue Mal Juin	83 ans	le 15 Mai
FLOCH ép. BOTHOREL Jeanne	18 Rue Lt Jourden	66 ans	le 23 Mai
JOURDREN Jean Marie	49 Rue R. Schuman	96 ans	le 01 Juin
GELEBART François Marie	Kermergant	75 ans	le 13 Juin

MARIAGE

02/04/90 MAZE Guy Alain André, Conseil Juridique et  
BLOT Jacqueline Francine Madeleine, Conseil Juridique  
"Le Cosquiers" LE CONQUET

05/04/90 LUCAS Gérard Yves François , Patron Pêcheur et  
BODENES Isabelle Michelle Josée, Piqueuse-mécanicienne  
Rue de Kervidré LE CONQUET

25/05/90 MARTEL Guy Alain, Comptable 7 Avenue Patton MELUN et  
LE NORET Chantal Marie, Employée de pressing Phare de Kermorvan

22/06/90 CARADEC Serge, Attaché commercial, Résidence de l'Océan PLOUGONVELIN  
et AUTRET Béatrice, Kinésithérapeute 7 Rue A. de Mun LE CONQUET

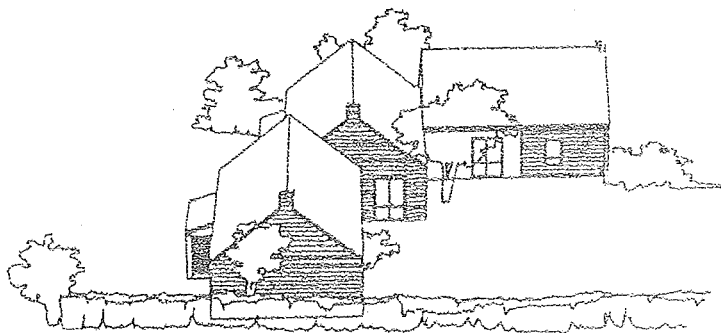
23/06/90 QUERE Ronan, Stewart et  
LAGUEYT Corinne, Hôtesse Caissière  
Résidence Poul-Comq LE CONQUET

23/06/90 RAOUL Serge, Enseignant, 8 Rue Rameau St MICHEL/ORGE et résidant  
au CONQUET, 8 Rue Jeanne D'Arc et  
SCHMIT Elisabeth, Ergothérapeute 8 Rue Rameau StMICHEL/ORGE



## PERMIS DE CONSTRUIRE

02/04/90	BRUYERES Jean Claude	Rue Du Chemin des Dames	Résid. Principale
20/04/90	KERMORGAN Yves	La Maison Blanche	Résid. Secondaire
07/06/90	LE VEN Alain	Rue de Pen Ar Streat	Extension R.P.
07/06/90	LE RU Brigitte	Rue de Kérandiou	Résid. Principale



## *Lutte contre le bruit*

### ARRETE :

ARTICLE 1er : Sont abrogés le titre V et la section 6 du chapitre III du titre II du Règlement Sanitaire Départemental.

ARTICLE 2 : Sur la voie publique et dans les lieux publics ou accessibles au public, sont interdits les bruits gênants par leur intensité et notamment ceux susceptibles de provenir :

- des publicités par cris ou par chants,
- de l'emploi d'appareils et de dispositifs de diffusion sonore par haut-parleur, tels que postes récepteurs de radio, magnétophones et électrophones, à moins que ces appareils ne soient utilisés exclusivement avec des écouteurs,
- des réparations ou réglages de moteur, à l'exception des réparations de courte durée permettant la remise en service d'un véhicule immobilisé par une avarie fortuite en cours de circulation,

- de l'utilisation des pétards ou autres pièces d'artifice.

Des dérogations individuelles ou collectives aux dispositions de l'alinéa précédent pourront être accordées par les services préfectoraux lors de circonstances particulières telles que manifestations commerciales, fêtes ou réjouissances, ou pour l'exercice de certaines professions.

Article 3 : Toute personne utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans des propriétés privées, des outils ou appareils, de quelque nature qu'ils soient, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doit interrompre ces travaux entre 20 H et 7 H et toute la journée des dimanches et jours fériés sauf en cas d'intervention urgente.

Des dérogations exceptionnelles pourront être accordées par les services préfectoraux s'il s'avère nécessaire que les travaux considérés soient effectués en dehors des heures et jours autorisés à l'alinéa précédent.

Article 4 : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8 H 30 à 19 H 30 ;
- les samedis de 9 H 00 à 19 H 00 ;
- les dimanches et jours fériés de 10 H 00 à 12 H 00.

Article 4 bis :

Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances doivent prendre toutes précautions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits émanant de ces locaux tels que ceux provenant de phonographes, magnétophones, appareils de radiodiffusion et de télévision, instruments de musique, appareils de musique, appareils ménagers ainsi que ceux résultant du port de souliers à semelles dures ou de la pratique d'activités ou de jeux non adaptés à ces locaux.

Article 5 : Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

## ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de LE CONQUET

Vu le Code des Communes et notamment ses articles L 131-1 et L132-2 relatifs aux pouvoirs de police du Maire pour "assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique",

Vu le Code de la route et en particulier son article R 37 interdisant le stationnement abusif sur les voies publiques,

Vu les articles R 443-6 et suivants du Code de l'Urbanisme réglementant la pratique du camping et du caravanning,

Vu la loi du 3 Janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral et notamment son article 30,

Considérant que le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres a acquis sur le territoire de la commune, les terrains figurant au plan annexé dont il a confié la gestion à la commune de LE CONQUET par convention en date du 26 Novembre 1980.

Vu les actions entreprises par le Conservatoire de l'Espace Littoral en liaison avec les collectivités locales pour assurer la sauvegarde de l'espace littoral (protection et renforcement de la dune ; plantations ; pose de ganielles...) et permettre l'accueil du public dans les meilleures conditions (signalisations, balisages, aménagement de sentiers...),

Considérant la nécessité de respecter les sites naturels et l'équilibre écologique et d'interdire, notamment, les extractions de sable, la destruction ou la cueillette de la végétation, la circulation des véhicules à moteur, la pratique du camping et du caravanning, la circulation des chevaux en dehors des sentiers balisés....,

Vu le décret du 30 Août 1977 portant classement parmi les sites du département du FINISTERE de la presqu'île de KERMORVAN, de l'ensemble dunaire des BLANCS SABLONS, Ria et Etang de LE CONQUET,

Vu la loi de 2 Mai 1930 relative aux sites classés,

Vu le code pénal et en particulier les articles R26-15, R38-2, R38-6, R40, 379, 381 et 434,

Vu la loi du 10 Juillet 1976 relative à la protection de la nature,

### ARRÊTÉ

ART 1 : La pratique du camping et du caravanning est interdite sur l'ensemble des terrains acquis par le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres sur le territoire communal et dont le plan figure en annexe.

.../...

ART 2 : L'usage des parkings accès sur la presqu'île des Blancs Sablons à des fins autres que le strict stationnement des véhicules est interdit. Ces dispositions s'appliquent notamment aux véhicules équipés pour le séjour tels que caravanes et véhicules assimilés (camping-cars autocaravanes...):

ART 3 : L'accès, la circulation et le stationnement des véhicules à moteur, y compris motos et véhicules 4 x 4, sont interdits dans le périmètre figurant en annexe, à l'exception des routes et parkings réalisés dans le cadre de l'aménagement du site. Cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de service et de sécurité.


ART 4 : La circulation des chevaux est interdite en dehors des sentiers balisés, spécialement aménagés à cet effet.

ART 5 : Les extractions de sable, la destruction de la végétation ou des aménagements réalisés sur le site feront l'objet de poursuites en application des articles précités du Code Pénal.

ART 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le préfet du FINISTERE
- Monsieur le Commandant de la Brigade territoriale de gendarmerie de LE CONQUET.
- Monsieur le Gard-Champêtre de la commune de LE CONQUET
- Monsieur le Délégué Régional du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages lacustres.

Fait en mairie de LE CONQUET le 12 Juin 90

Le Maire,  


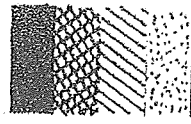
P.J. : Plan (Périmètre d'intervention)

- Affiché en Mairie et, en juillet et Août, au poste de secours de Saint-Renan.

- Transcrit au registre des arrêtés de la commune de LE CONQUET.

# LE CONQUET - Les Blancs Sablon

Ploumoguer

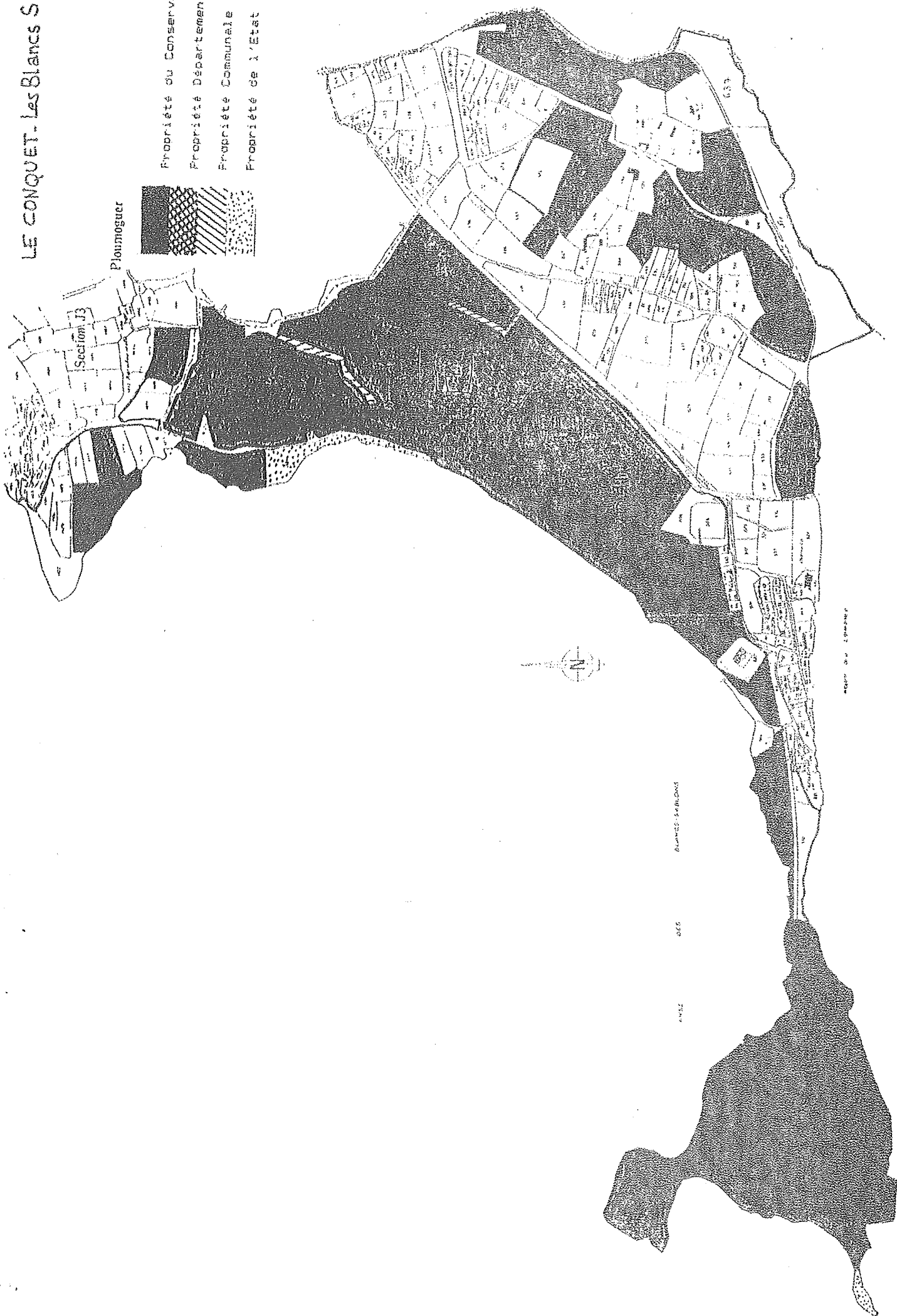


Propriété du Conservatoire

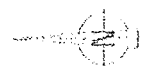
Propriété Départementale

Propriété Communale

Propriété de l'Etat



Section 13



BRUNIER - LE MOUËZ

1956

Échelle: 1:50,000

# SURVEILLANCE DES PORTS DE PLAISANCE

Commune: **LE CONQUET**

Lieu: A droite de la cale

DATE	MAREE	MER	TEMPS	TEMPERATURE DE L'EAU	RESULTATS D'ANALYSES BACTERIOLOGIQUES			CLASSE DE QUALITE
					Coliformes totaux/100 ml	Coliformes fécaux/100 ml	Streptocoques fécaux/100 ml	
07/07/87	P.M.	C	B	17°	< 50	< 50	< 50	Bonne
03/08/87	PM+1h30	C	C	17°	240	20	40	Bonne
18/08/87	PM+2h00	C	C	17°	400	200	100	Acceptable
02/09/87	P.M.	C	C	17°	14	2	6	Bonne
23/06/88	P.M.	C	B	17°	112	64	8	Bonne
25/07/88	PM-3h00	A	P	17°	832	280	176	Acceptable
23/08/88	PM-3h00	C	C	17°	500	450	50	Acceptable
14/06/89	PM-2h30	L.A.	C	16°	50	20	20	Bonne
26/07/89	P.M.	C	B	17°	284	176	84	Acceptable
24/08/89	PM-0h45	C	B	17°	160	96	34	Bonne

**Légende** : MER : C: Calme ; L.A.: Légèrement agitée ; A : Agitée.  
 TEMPS : B: Beau ; C : Ciel couvert ; P : Pluie.

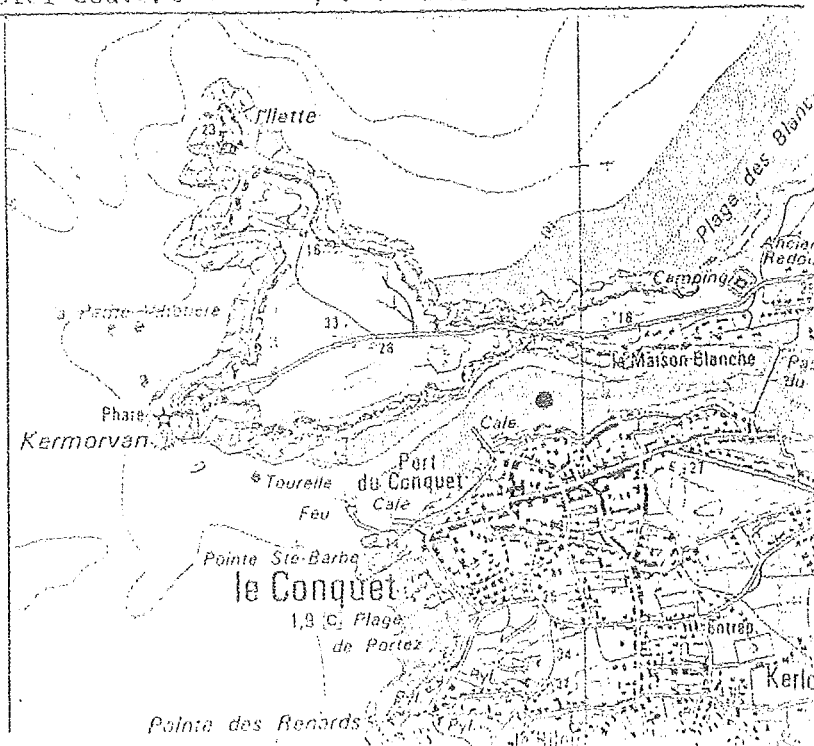
## Bilan - Commentaires

### Interprétation des résultats :

- 1987 )
- 1988 ) Qualité AB : eau de bonne ou
- 1989 ) moyenne qualité.

### Appréciation globale sur ces 3 années :

Qualité B : qualité moyenne.



a) Appréciation ponctuelle

Pour cette interprétation sont utilisées les normes définies par les Directives Européennes basées sur des valeurs guides (caractéristiques d'une eau de bonne qualité pour la baignade) et des valeurs impératives (à ne pas dépasser en eau de baignade). Ces valeurs sont les suivantes:

	Guide	Impératif
Coliformes totaux/100 ml	500	10 000
Coliformes fécaux ou Eschérichia Coli/100ml	100	2 000
Streptocoques fécaux/100 ml	100	-

Cette interprétation s'effectue à l'aide de trois classes de qualité :

- Echantillon de bonne qualité bactériologique lorsque tous les résultats de l'analyse sont inférieurs ou égaux aux valeurs guides.
- Echantillon de qualité bactériologique acceptable lorsque, pour un ou plusieurs des germes-tests, le résultat d'analyse est supérieur à la valeur guide tout en respectant la valeur impérative.
- Echantillon de mauvaise qualité bactériologique lorsque, pour un ou plusieurs des germes-tests, le résultat d'analyse témoigne d'un dépassement des valeurs impératives.

b) Interprétation statistique générale (pour les points de surveillance ayant fait l'objet d'au moins 10 prélèvements)

- l'eau est de bonne qualité (qualité A) si :
  - \* 80 % des résultats en coliformes totaux et coliformes fécaux sont inférieurs ou égaux aux valeurs guides (500 et 100/100 ml)
  - \* au moins 95 % des résultats en coliformes totaux et coliformes fécaux sont inférieurs ou égaux aux valeurs impératives (10 000 et 2 000/100 ml)
  - \* et au moins 90 % des résultats en streptocoques fécaux sont inférieurs ou égaux à la valeur guide (100/100 ml)
- l'eau est de qualité moyenne (qualité B) si :
  - \* les valeurs impératives pour les coliformes fécaux (2 000/100 ml) sont respectées dans au moins 95 % des prélèvements, les conditions relatives aux valeurs guides n'étant pas, en tout ou en partie, vérifiées.
- l'eau est momentanément de mauvaise qualité (qualité C) si :
  - \* la fréquence de dépassement des valeurs impératives est comprise entre 5 % et 33 %.
- l'eau est de mauvaise qualité (qualité D) si :
  - \* les valeurs impératives sont dépassées pour au moins un prélèvement sur trois.

ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE

LE CONQUET

Tel. : 98.09.01.53



Le directeur se tient à votre disposition pour les nouvelles inscriptions et pour vous fournir les informations nécessaires à la prolongation de vos enfants.

De nombreux projets sont déjà à l'étude pour la rentrée :

\* création par les enfants (CP, CE, CM) en collaboration avec Madame Nicole MAZE, d'une fresque murale de 40 M x 2,5 M.

Les différentes cours vont ainsi être colorées et plus accueillantes.

\* correspondances scolaires dans chaque classe.

\* Semaine des sports "méconnus" avec intervention d'athlètes de haut niveau.

\* projet d'école

\* théâtre

Mais avant tout, les enfants, parents et enseignants de l'école publique de CONQUET vous souhaitent de très bonnes vacances ensoleillées.

#####





## ECOLE SAINT JOSEPH

*Le vendredi 15 juin, Maxime FIOLOT, avec tous les enfants de l'école, nous faisait passer une agréable soirée, et chacun garde en mémoire l'air du bateau... du blockauss... ou de la Fée Carabosse...*

\*\*\*\*\*

*Cette semaine, les sorties scolaires de fin d'année sont au programme.*

*Les grands visiteront le port militaire de BREST, le goulet et la caserne des Pompiers.*

*Les C.E. découvriront à ARGOL les vieux métiers après avoir fait un "crochet" par LANDEVENNEC...*

*Les plus jeunes se rendront à MILIZAC pour une journée récréative avec promenade en csièche et en barque.*

*Quant aux tout petits, ils passeront une journée à la ferme de Kéringar.*

\*\*\*\*\*

*L'année scolaire 89.90 se termine et déjà 90.91 se profile à l'horizon*

*Nous rappelons que les inscriptions à l'école peuvent se faire tous les matins et le soir après 17 heures.*

*Tout enfant ayant 2 ans dans l'année scolaire peut être inscrit dès maintenant. Apporter une fiche d'état civil et le carnet de vaccinations.*

*Bonnes vacances à tous*

# Collège Dom Michel

L'année scolaire se termine au Collège Dom Michel, c'est donc l'heure des bilans.

Nous avons obtenu gain de cause auprès du Rectorat et récupéré les heures à l'emploi et aux structures du Collège.

Cette année, nous avons établi des statistiques sur le suivi des anciens élèves. Les enquêtes avaient pour but de connaître le pourcentage d'élèves à avoir obtenu le baccalauréat (ou équivalent) et à avoir suivi des études supérieures. Six années ont été étudiées mais pour l'instant seuls les résultats de 3 années sont fiables, les trois autres, à cause du peu de réponses, ne donneraient qu'une idée faussée des résultats.

Elèves ayant quitté le Collège Dom Michel en :

1983 = 76,66 %	)	ont obtenu le BAC et ont suivi des
1984 = 54 %	)	études supérieures.
1985 = 71,42 %	)	

Nous demandons aux anciens élèves qui ont reçu cette enquête de bien vouloir nous répondre de façon à pouvoir faire la même étude pour les années 86, 81 et 82.

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

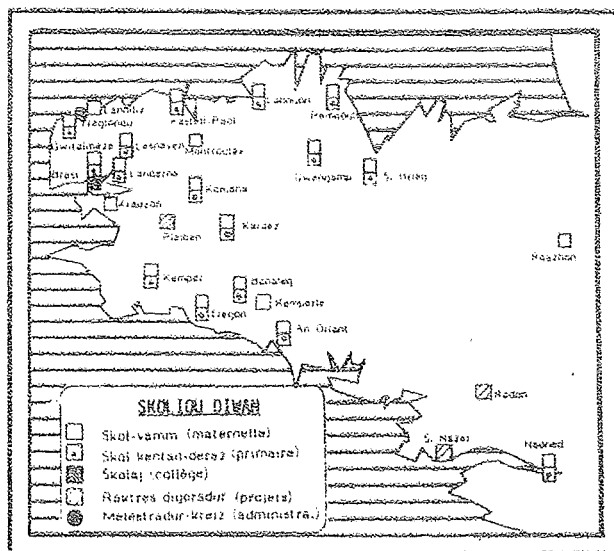
## RENTREE SCOLAIRE 1990/1991

La Directrice prend les inscriptions des nouveaux élèves pour la rentrée de Septembre 90 tous les jours scolaires du mois de Juin de 9 h à 18 h ou sur rendez-vous (tel 98 89 01 72).

Bonnes vacances à tous et bienvenue au Collège à la rentrée du 10 septembre !

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*



## DIWAN RECRUTE

- des instituteurs
- des instituteurs-stagiaires

Conditions d'admission :

BAC + 2  
connaissance du breton

Dépôt des candidatures :

- DIWAN examine en permanence les demandes de candidatures
- Adresser un courrier et un curriculum-vitae au Directeur de DIWAN  
B.P. 22  
29870 LANNILIZ  
98.04.05.42

Renseignements :

Lieux d'affectation :

- Voir carte d'implantation actuelle des écoles
- en fonction des postes disponibles

Descriptif de la formation :

- Formation théorique au cours de stages, séminaires.
- Formation pratique dans les écoles
- Stages de perfectionnement de la langue bretonne

Evaluation et suivi de la formation :

- par le Responsable Formation
- par des Maîtres-formateurs

Formation rémunérée :

SMIC pour les stagiaires

Rémunération des instituteurs après formation : Grille des salaires Education Nationale.

# DIWAN EMBAUCHE DANS SES ECOLES

du Finistère, des Côtes-d'Armor et du Morbihan

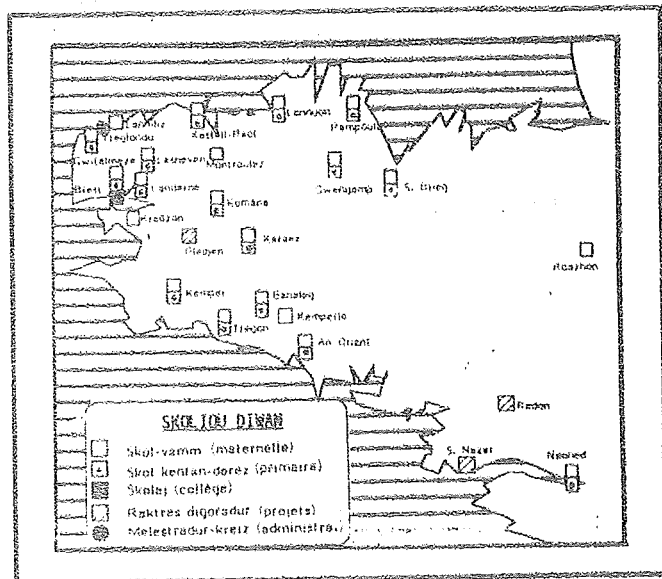
des personnes de 50 ans et plus parlant le breton

## C'HWI

hag a zo 50 vloaz  
pe en tu all d'an oad-se

hag a zo dilabour  
(abaoe 12 miz pe get)

A VO LABOUR GOPRET  
DEOC'H E DIWAN  
GANT HO PREZHONFG



### Fonctions proposées

aides maternelles  
personnel de service

### Contrat Emploi Solidarité

pour les personnes de 50 ans  
au chômage (depuis un an ou non)  
Contrat renouvelable

### Salaire

2 073 F nets pour un mi-temps (20 h/semaine)

### Formation

adaptée

### Ecrire au

Directeur de DIWAN  
BP 22  
29870 LANNILIZ  
98.04.05.42



ECOLE  
MARITIME  
ET AQUACOLE  
ABERWRACH

LANDEDA 29870 LANNILIS

tél: 98 04 90 17

ANNEE SCOLAIRE 1990 - 1991

L'E.M.A de l'Aber Wrach propose pour l'année 90-91  
les formations suivantes :

a) En formation initiale :

- préparation au CAM (1 année scolaire) s'adresse  
aux jeunes dont l'âge est compris entre 15 et 18 ans (date de référence  
le 31-12-90).

- préparation au CAP Marin pêcheur (3 années de for-  
mation), s'adresse aux jeunes à partir de 14 ans (même date de référé-  
rence que le précédent).

b) En formation continue :

- préparation à l'examen de motoriste,
- préparation à l'examen de capaciataire,
- préparation à l'examen de PCM,
- d'autres formations complémentaires telles que :

le Ramandage, la Comptabilité-Gestion de l'entreprise artisanale de  
pêche... etc, seront organisées durant cette année scolaire et an-  
noncées en temps opportun par voie de presse.

Pour tout renseignement complémentaire et inscription  
s'adresser à l'EMA l'Aber Wrach 29870 LANDEDA ou Téléphoner au  
98-04-90-17.



ET SI VOUS PRENIEZ UN ENFANT C'ETÉ ?

Il sont 160 enfants, âgés de 6 à 12 ans

80 de la Marne du 2 au 24 Août

80 du Finistère du 4 au 25 Juillet

à attendre avec impatience les vacances : ils y ont droit eux aussi, à condition qu'une famille de notre département les invite...

L'accueil est bénévole ; cependant l'association prend en charge les frais de transport, d'assurance et de maladie concernant l'enfant.

Alors, si vous êtes prêt à partager votre maison, votre lieu de vacances avec un enfant moins chanceux, le SECOURS POPULAIRE est là pour organiser cet accueil.

Vous pouvez contacter soit le SPF au 7 rue de Kéravel à Brest ; Tél : 98-44-80-43 soit le comité le plus proche.

\$

## CONCERT AN TRISKELL

Jeudi 12 Juillet à 21 H à l'église.

ASSOCIATION FAMILIALE RIVALE LE CONQUET  
TREBABU

5 RUE Aristide LUCAS

29217 LE CONQUET

OBJET : recrutement L'A.F.R. LE CONQUET TREBABU recrute à partir de septembre  
90 (prochaine rentrée scolaire 90.91) une personne titulaire du D.A.F.A.

pour tout renseignement téléphoner au 98.89.12.78 le soir.

Le président, M. MILIN Jean-Luc

# Informations Diverses

## JOURNEE CANTONALE DE LA RANDONNEE PEDESTRE

L'association cantonale " Les Marcheurs de Pen Ar Bed " organise le Dimanche 16 Septembre 1990, une randonnée pédestre d'environ 8km sur toutes les communes du canton.

Départ, parking de la mairie (Place Charles Minguy)  
Le Conquet à 14 H 30.

J. LESCOFF

## ASSOCIATION FAMILIALE DE LAMBEZELLEC

Madame BRAMOULLE, Présidente de l'Association, assurera des permanences à la Mairie du CONQUET, les mardi et vendredi de 9 Heures à 11 Heures pendant les mois de Juillet et Août.

Cette association est affiliée à la Fédération des Familles de France (les 3 F). Elle essaie, dans la mesure du possible, de résoudre les problèmes du consommateur ; des conseils peuvent être donnés sur des sujets tels que litiges de loyer, d'assurances, d'achats de meubles et divers ....

---

## INFORMATIONS MUNICIPALES

Par arrêté préfectoral en date du 10 Avril 1990, " le village de vacances dénommé Centre de Vacances de BEAUSEJOUR situé au CONQUET, géré par l'Association de Loisirs Populaires des Rives de l'Elorn, des Monts d'Arrée et de l'île de Batz ( ALPREMAB) est classé en catégorie " Confort en hébergement léger ".

La capacité d'accueil est fixée à 200 personnes.

L'arrêté préfectoral du 8 Septembre 1988 portant classement, à titre provisoire de la 1ère tranche du Village de Vacances, " Centre de Vacances BEAUSEJOUR " est abrogé. "

## COMITE DE JUMELAGE

La réunion annuelle des Comités de Jumelage Llandeilo-Le Conquet a eu lieu cette année au Pays de Galles.

Traversée Roscoff-Plymouth, nuit du 12 au 13 Avril.

Trajet Plymouth-Llandeilo, le 13 par la vallée de la rivière WYE, la plus connue sur le plan touristique dans le Sud et le Centre du Pays de Galles. En chemin, visite de la ville de Bath ( Bains Romains du 2ème siècle, toujours en activité avec l'architecture d'origine) et le centre-ville appelé le Circus, inspiré du Colisée de Rome.

Arrivée à Llandeilo vers 16 H. Réception toujours aussi enthousiaste de nos amis gallois. Les points culminants du séjour furent : la visite commentée de la ville de Cardiff. Et surtout la visite du Folk Museum : en pleine campagne illustrant l'histoire du peuple gallois à travers les siècles, une série de maisons (15 en tout), la première style moyen âge, la dernière du début du 20ème siècle. Toutes copie conforme, chacune avec son mobilier, ses ustensiles de cuisine et ses outils de travail d'époque.

@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@

Un groupe de 50 personnes de Llandeilo viendra au Conquet pour les fêtes de la mer du 2 au 6 Août.

@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@

Comme les années précédentes, le Comité de Jumelage tiendra un stand lors des journées de brocante de Juillet et Août. Nous acceptons tous objets devenus inutiles : livres, meubles, bibelots, cadres, dentelles ...  
Tous renseignements à demander au 98-89-01-38 ou 98-89-11-74 ou 98-89-01-32

@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@

Le 13 Octobre 1990 - retenez bien cette date ! une soirée vous est proposée, organisée par " Bosoleil" et le Comité de Jumelage Le Conquet-Llandeilo.

Après avoir dégusté un délicieux buffet froid, vous pourrez assister à un défilé de mode suivi d'un spectacle de danses :  
French Cancan - Rock acrobatique.

Un animateur vous fera ensuite danser jusque tard dans la nuit.

Inscrivez-vous dès à présent pour cette soirée à " Bosoleil-Fleurs ".



## C L U B D E S M O U È T T E S

Le Club des Mouëttes est toujours aussi vivant et ne reste pas moisir dans ses locaux.

Ainsi, le 22 Février, PLOUGONVELIN organisait un thé dansant, plusieurs adhérents y ont participé. Le 7 Mars, les transports VERNEY proposaient une sortie au château de Brézal- participation du Club- puis le 21 Mars, nouveau thé dansant à Saint-Renan, organisé par le Comité Cantonal. Beaucoup d'adhérents étaient costumés, ce qui fait que cette après-midi eût un succès inimaginable.

Le 25 Mars, un kig a farz à FLOURIN - Une dernière sortie avant l'été est programmée pour le 20 Juin, destination PLUFUR. Actuellement on prépare activement la vente artisanale du mois d'Août.

Retraités et Préretraités, n'hésitez pas à nous rejoindre ; nous recevons toujours de nouvelles adhésions au Club, le mardi et le vendredi après-midi.

\*\*\*\*\*

### EXPOSITION DE PEINTURES

L'association brestoise "Les peintres de la rade" vous informe de la tenue au CONQUET au mois de Juillet prochain, de sa grande exposition d'été. Celle-ci se tiendra dans la salle communale " Le Club des mouëttes" précisément du 29 Juin au 5 Août et nous permettra d'apprécier des oeuvres (essentiellement peintures) d'une quarantaine de participants.

Rappelons que cette association a été fondée en 1977 et qu'elle s'est donnée pour buts principaux de grouper des artistes de toute la région, d'élargir l'audience de la peinture à un plus vaste public par l'organisation d'expositions locales et d'établir entre les artistes et les collectivités locales de la région des contacts permettant de résoudre les problèmes matériels de diffusion artistique.

Après 13 ans d'existence, cette association compte aujourd'hui une quarantaine de membres. Sous l'impulsion de son jeune et dynamique président, Jean Marie PERSON, elle multiplie les contacts avec le public : c'est ainsi que des expositions de qualité ont déjà eu lieu cette année à BREST, en Février à la Trésorerie Générale et en Avril à l'espace RAUB.

au CONQUET, c'est quelque cent cinquante oeuvres qui seront présentées au Club des Mouëttes pendant un mois (tous les jours de 10 h à 12 h et de 15 h à 19 h).

Le vernissage a eu lieu le 29 Juin à 18 h en présence des représentants de la Municipalité.

\*\*\*\*\*

# MER MONTAGNE

*Nouvelles  
du Salon Des Spécialités De Pays*



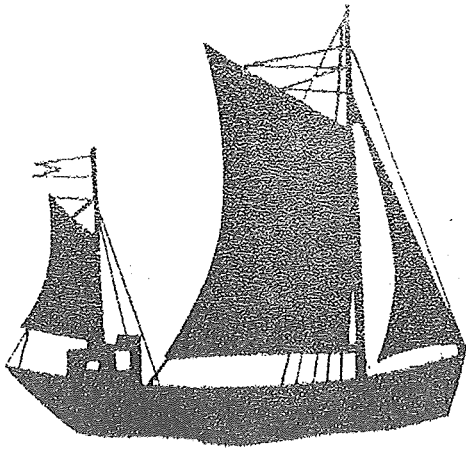
*Ce salon, une première au Conquet, accueillera une vingtaine d'exposants les 20, 21 et 22 juillet à la Salle Le Gonidec. Les participants nous proposeront un large éventail de produits locaux : charcuterie, conserverie de poissons, préparations à base d'algues, biscuiterie, vins, boulangerie, légumes de pays, minoterie...*

*Nos amis Manigodins, seront présents à ce salon, en présentant leurs spécialités de fromages, dans un petit chalet de Haute-Savoie.*

*Les animations ne sont pas oubliées, puisque Henriot, fabricant de faïences de Quimper, exposera plusieurs pièces. Nicole BUISSON (Brestoise) signera ses deux livres de cuisine ayant pour thème : "Le poisson de tous les jours".*

*Les restaurateurs de notre ville seront également présents avec démonstration d'une de leurs recettes et dégustation. Une exposition de cartes postales sur les mariages au début du siècle vous sera également proposée ainsi que des montages vidéo sur la vie locale économique.*

*Bonnes Vacances à tous et rendez-vous au "Salon".*



# GOUEL AR MOR

3 - 4 - 5

AOUT

La préparation de la fête des 3-4-5 août 1990 se poursuit au sein du Comité Gouel ar Mor.

Une bonne vingtaine de bateaux traditionnels sont déjà inscrits (il serait souhaitable que les patrons pêcheurs mettent pour ces trois jours leurs corps-morts de l'arrière-port à la disposition des organisateurs, nous les en remercions d'avance)... les expositions se montent ( pour les associations à vocation maritime, les particuliers ou les professionnels qui désirent présenter du matériel ou des objets ayant un rapport avec la mer il reste des places à occuper à la salle polyvalente.)

Nous demandons dès aujourd'hui aux volontaires bénévoles qui souhaitent nous aider en tenant des stands ou les entrées, de venir s'inscrire dès que possible, le meilleur accueil leur sera réservé..

Le tarif d'entrée dans le périmètre de la fête, pour 3 jours a été fixé à 80F mais comme les années précédentes des billets à prix réduits sont déjà en vente en divers points de la ville. (Pavillon du tourisme, musée...)

GOUEL AR MOR . MUSEE DE BEAUSIPIEUR . 98891441/98890427/98891128

---



la neuvième saison est terminée, 90.91 sera la dixième nous y pensons et nous la préparons déjà activement.

Cette saison, des résultats une fois de plus encourageants ont couronné les équipes du club.

**\*\* les Poussines : 4ème/7 \*\***

Ce très bon classement pour une première année ne doit pas cacher l'énorme difficulté à entraîner cette tranche d'âge. Tout devrait rentrer dans l'ordre à la rentrée avec un nouvel entraîneur... Leur persévérance à s'actionner devrait leur valoir de belles victoires la saison prochaine.

**\*\* Les Benjamines confirmées : 8ème/9**

Ce classement ne reflète pas du tout le championnat car nous avons assisté à des matchs beaucoup plus équilibrés qu'en première phase. Les matchs perdus l'ont été souvent avec un faible écart.

**\*\* Les Cadettes \*\***

Equipe de circonstance créée pour participer à la coupe de France et aux différents tournois départementaux.

Elle fut éliminée au deuxième tour de la coupe de France par une équipe Régionale (Arzellis). Elle participa aux tournois de St-Renan (3ème) et à celui du Conquet (finaliste).

**\*\* Les Séniors filles : 13/16 \*\***

Un effectif trop jeune : 6 cadettes, 1 sénior, deux graves blessures sont venues réduire en fin de saison l'équipe déjà trop juste. Deux satisfactions quand même le maintien en honneur, et l'ambiance qui, cette saison fut au beau fixe. Pour la saison à venir plus de rigueur sera demandée à chacune afin d'avoir un meilleur classement.

**\*\* Les Séniors garçons : 6/12 \*\***

Une saison sans histoires, le classement reflète la valeur de l'équipe. Les nouvelles arrivées devraient apporter un plus au niveau technique et ambiance. Une place parmi les trois premiers sera l'objectif des gars pour la dixième saison.

\*\*\*\*\*

Durant l'été, les activités du club seront nombreuses, outre la participation aux brocantes des 19 juillet et 9 août, le comité avec celui de l'A.S.C. Football organisera le 14 juillet sur le Quai du Drellach, concert avec le groupe "Face Cachée", feu d'artifice, bal sont au programme ce jour là. Venez y nombreux !!!

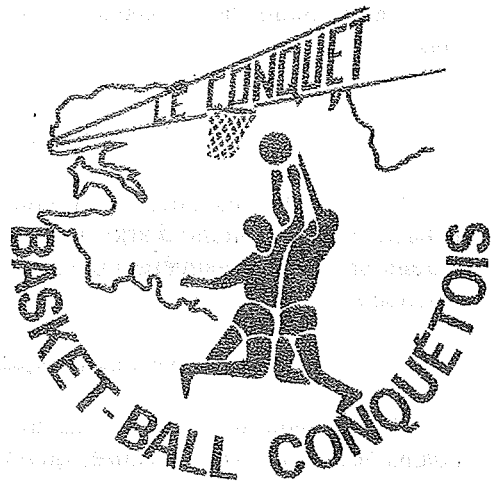
La dixième édition du challenge "Pen ar Bed" se déroulera le **SAMEDI 25 AOUT 90** à la Salle Omnisports. L'après-midi, 6 équipes départementales se disputeront la coupe, à cette occasion l'équipe locale remettra son titre en jeu. Tandis que soirée le C.P.B. RENNES remplacera l'Hermine de NANTES pour tenter de remporter le trophée tant convoité tous les ans.

La reprise des entraînements pour les filles s'effectuera le Mardi 14 août et le Mercredi 15 août pour les garçons.

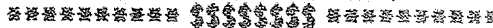
L'assemblée générale se déroula le samedi 2 juin devant une salle comble ; pour la saison 90.91 le comité est le suivant :

**Président d'honneur :** LEVEN Jean-Luc  
**Président :** LISI Pascal  
**1er Vice Président :** SALAUN André  
**2ème Vice Président :** VAILLANT Edith  
**Secrétaire :** LAMOUR Patrice  
**Secrétaire Adjoint :** LOAEC Christine  
**Trésorière :** APPRIOU Pascale  
**Trésorier Adjoint :** LOAEC Roger

**MEMBRES :** VAILLANT Monique  
LE DEUN Victoria  
VIGOUROUX Ronan  
MAGUEUR Catherine  
ROY Danièle  
LE DEUN Sandrine



A la suite de l'assemblée, il y a été décidé qu'une équipe de poussinettes (née en 81.82) sera formée dès la rentrée scolaire. Renseignez -vous pour vous inscrire à la salle dès le mardi 12 septembre à 17 heures. Il y a encore de la place dans les autres catégories (benjamines, minimes, poussines et séniors filles).



# PECHE AU LARGE

Depuis les années 1850, époque de l'arrivée des Paimpolais au Conquet, la flottille locale ne s'est guère éloignée de son port d'attache. Le séjour estival à Sein représentant le déplacement le plus lointain.

Mais si l'île de Sein a été une riche zone de pêche, dans le dernier quart du XIXe siècle, les fonds surexploités sont en voie d'épuisement.

"Le Finistère" 28 octobre 1879 : les résultats de la pêche des crustacés ont été déplorables cette année à cause du mauvais temps. Si l'hiver est rigoureux, la misère sera grande parmi notre population maritime.

Même journal : Sein 6 novembre 1880, la pêche des crustacés a été cette année pitoyable dans nos parages.

Quand les langoustes sont abondantes, et elles le sont en 1893, les cours s'effondrent car les bateaux à Sein sont trop nombreux, ils viennent d'Audierne, de Camaret, de Paimpol, du Conquet, de Douarnenez etc... En début mai les prix sont déjà bas 33F à 24F la douzaine de langoustes. La dernière semaine de mai les bateaux qui restent deux à trois jours dehors ramènent 8 à 9 douzaines de pièces, au mois de juillet ceux qui s'éloignent de l'île vers le sud-ouest en ramenant dix douzaines par semaine de mortes-eaux, les cours tombent entre 15 et 18F la douzaine.

Les Conquétois avec leurs petits bateaux de 4 ou 5 tonneaux au maximum abandonnent progressivement le déplacement saisonnier à Sein, il n'est plus rentable. Les deux derniers seront l'été 1898 : Henri Joseph Riou avec le St Pierre et Théophile Bernugat avec la ND des Victoires.

A cette époque circule dans les milieux maritimes une grande nouvelle : la découverte de fonds riches en crustacés pas loin de l'île d'Yeu : le plateau de Rochebonne.

"Le Finistère" 22 mars 1899 : les nombreux côtres à viviers que l'on a construits à Camaret cet hiver arment au fur et à mesure de leur achèvement et partent aussitôt prêts pour la pêche aux langoustes à Rochebonne, il paraît que c'est un vrai Pérou...

Les patrons pêcheurs du Conquet se lancent dans l'aventure de la pêche au large. Le 12 février 1899, Yves Marie Gendrot fait l'acquisition d'un gros sloup ponté construit à Camaret en 1895 : le Cosmopolite. La saison 1900 il la passe près de Belle-Ile.

Sur le rôle du bateau le syndic de l'Inscription Maritime du Conquet a inscrit : 28 mai 1900 : expédié à Belle-Ile, équipage 4, passagers 9. Et son collègue de Belle-Ile : 20 octobre 1900 expédié au Conquet, équipage 4, passagers 9. Conservant la tradition paimpolaise, Gendrot et ses marins se font accompagner de leurs familles. Celles-ci séjournent à la belle saison, en "location", à proximité des zones de pêche du langoustier. Belle-Ile ou les Sables-D'Olonne, lieux de débarquement et de vente de la pêche.

D'autres navires conquétois fréquentent les pêcheries du Golfe de Gascogne : St Michel à le Coaster et Lucas, Germaine à Lucas etc... Mais déjà l'envie les pousse d'aller plus loin. Ils vont rapidement s'éloigner vers le sud et vers le nord..

Vers le sud : Côtes d'Espagne et du Portugal. Les pêches de langoustes se font abondantes, par petits fonds, du côté des îles Farilhoes (nord des Berlignes). En deux mois, au casier, le Cosmopolite (Gendrot), la Reine de France (Le Goaster), La Germaine (Lucas), Le St Michel (Bernugat) ramènent chacun 800kg de langoustes et de homards. L'expérience sera de courte durée, fuyant l'hostilité des Portugais, Gendrot, en octobre 1910, remonte vers le cap Finistère avec seulement 250kg de langoustes. Il se fait arraisonner par les gardes-côtes espagnols. Suite à cet incident, les Conquétois abandonneront la pêche sur les côtes ibériques.

Vers le nord : il semble que les Conquétois ont commencé à fréquenter les eaux anglaises au tout début du siècle. (On dit que la langouste anglaise a la chair plus fine que la langouste espagnole). Coudurier écrit en 1904 : ..une industrie qui assure l'existence à bon nombre de pêcheurs du Conquet est la pêche aux langoustes qui depuis quatre ou cinq ans est pratiquée par eux sur les côtes d'Angleterre, à la belle saison, de Pâques à Septembre. Chaque année, le lundi de Pâques, a lieu la bénédiction de la flottille de langoustiers. C'est un spectacle très pittoresque et très touchant auquel les bretois se rendent en foule...

La pêche se pratique avec des bateaux équipés de viviers. Chaque bateau est armé par 4 ou 5 marins, on compte 12 casiers par homme, 6 pour le mousse. Les casiers sont des paniers longs, cylindriques, comportant une entrée à chaque bout. Relevés toutes les deux heures ils sont appâtés avec des grondins pêchés entre Sein et Le Conquet la veille du départ et conservés vivants dans le vivier ou salés dans des barriques. La zone de pêche est celle des Îles Scillies et de la Cornouaille Anglaise.

Les bateaux y font la morte-eau, donc moins de huit jours aller-retour et vente des prises à Cherbourg, Roscoff, Argenton, Le Conquet, Camaret, Douarnenez... Un patron n'hésitant jamais à reprendre la mer pour tenter d'avoir mieux ailleurs si un mareyeur ne lui donne pas le prix souhaité. On a vu ainsi des langoustiers passer plusieurs fois devant Le Conquet avant d'avoir livré leur pêche.

La fréquentation des eaux britanniques par les voiliers langoustiers du Conquet s'interrompt avec la guerre 14-18, elle reprend en 1919 pour disparaître en 1935.

Après 1945 quelques expériences isolées : Triple Entente (Lucas 1946), Louison Bobet (Le Noach 1965), , Enfant d'Arvor (Le Gall v.1966.67), Flèche Blanche (Le Gall 1969). L'Europe des pêches de 1993 verra certainement une nouvelle génération de pêcheurs conquétois dans les eaux anglaises. L'armement du Grand-Large (Kermarrec 1990) à la pêche hauturière est un signe précurseur.

A noter dans la pêche au large une expérience non renouvelée de Théophile Minguy parti avec la Traviata de Binic et un équipage conquétois en janvier 1925 prospecter sur les côtes de Tunisie

----- J.P CLOCHON / JUIN 1990. -----